

AVIS DE PUBLICATION

Le 4 mai 2020, le Collège communal a pris une nouvelle mesure concernant l'accessibilité au public des services de l'administration communale de Blegny, sur rendez-vous uniquement, du lundi 11 mai 2020 jusqu'au démarrage de la phase 2 du déconfinement. Celle-ci annule et remplace celle du 27 avril 2020.

Afin de permettre au public d'en prendre connaissance, le texte de cette décision est affiché aux valves communales extérieures sises rue Troisfontaines, 11 à 4670 BLEGNY ainsi que le site Internet communal et ce, à partir de ce jour.

Fait à Blegny, le 5 mai 2020

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale,



Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,



Marc BOLLAND

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
COLLEGE COMMUNAL**

SEANCE DU 4 mai 2020

Présents: MM. Marc BOLLAND
Arnaud GARSOU, Ismaïl KAYA, Christophe BERTHO, Isabelle THOMANNE
Myriam ABAD-PERICK
Ingrid ZEGELS

Bourgmestre - Président
Echevins
Présidente du CPAS
Directrice générale

**objet : GESTION DE L'EPIDEMIE DU CORONAVIRUS COVID-19 --
ACCESSIBILITE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE SUR RENDEZ-
VOUS UNIQUEMENT.**

LE COLLEGE,

Vu l'article 162, 3° de la Constitution ;

Vu l'article 135, §2, 5° de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et ses arrêtés d'exécution ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté ministériel du 13 mars 2020 portant le déclenchement de la phase fédérale concernant la coordination et la gestion de la crise coronavirus COVID-19 ;

Vu l'Arrêté ministériel du 23 mars 2020 tel que modifié par ceux des 3 avril, 17 avril et 30 avril 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 ;

Vu ses décisions des 15 mars, 30 mars 2020 et 16 avril 2020 de rendre l'administration communale de BLEGNY inaccessible au public, sauf sur rendez-vous et uniquement pour les missions essentielles, du mardi 17 mars 2020 au vendredi 3 avril 2020 inclus, du samedi 4 avril au dimanche 19 avril 2020 inclus et du lundi 20 avril 2020 au dimanche 3 mai 2020 inclus ;

Vu sa décision du 27 avril 2020 de prolonger l'inaccessibilité au public de l'administration communale de BLEGNY, sauf sur rendez-vous et uniquement pour les missions essentielles, du lundi 4 mai 2020 jusqu'au démarrage de la phase 2 du déconfinement par suite de la décision du Conseil national de sécurité du 24 avril 2020 d'entamer la phase 1a dudit déconfinement à partir du 4 mai 2020 ;

Vu la circulaire du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville du 29 avril 2020 relative à l'organisation du travail dans le cadre d'un déconfinement progressif – Mesures décidées par le Conseil national de sécurité – Personnel statutaire et contractuel, reçue le 30 avril 2020 et envisageant notamment la reprise du travail par l'ensemble du personnel des pouvoirs locaux en 2 phases ;

Délibération du Collège communal
en date du 4 mai 2020

Suite - **objet** : **GESTION DE L'EPIDEMIE DU CORONAVIRUS COVID-19 –
ACCESSIBILITE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE SUR
RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT.**

Considérant qu'il serait prématuré de rendre l'accessibilité aux services de l'administration communale à tout un chacun, du jour au lendemain et qu'il convient de maintenir un accès sur rendez-vous afin d'éviter une trop forte affluence et par là, de respecter les mesures de distanciation sociale et la préservation de la santé de tout un chacun dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus COVID-19 ;

DECIDE l'unanimité :

Article 1 : Les services de l'administration communale de BLEGNY seront accessibles, UNIQUEMENT sur rendez-vous, du lundi 11 mai 2020 et au minimum, jusqu'au démarrage de la phase 2 du déconfinement.

Article 2 : La présente décision remplace et annule celle du 27 avril 2020 et ce, dès le 11 mai 2020.

Article 3 : La présente décision sera affichée aux valves communales et sur le site internet de la commune.

La Directrice générale,
(s) Ingrid ZEGELS

PAR LE COLLEGE,

Le Président,
(s) Marc BOLLAND

La Directrice générale,

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,

